

2024_SMPM n°5

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, pour le **Diplôme d'Etat de Pédicure-Podologue** est composée comme suit :

Président :

- **Laurent BENSOUSSAN**, Directeur de l'école des sciences de la réadaptation, PU-PH

Membres :

- **Patricia GRIFFON**, Responsable de la formation en Podologie
- **Aurélie PETITJEAN**, enseignant chercheur
- **Jean Christophe CHANTRAN**, Enseignant formation podologie
- **Xavier LALANDE**, Enseignant formation podologie

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

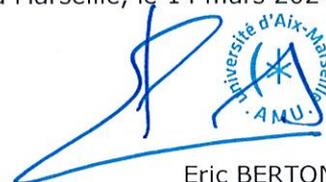
Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université